

GERS
PLAISANCE

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

Cabinet d'urbanisme

AMENA Etudes

33 rue des Lois
31000 TOULOUSE
05.61.99.82.08
06.50.03.51.19
vzerbib1@gmail.com

ELABORATION

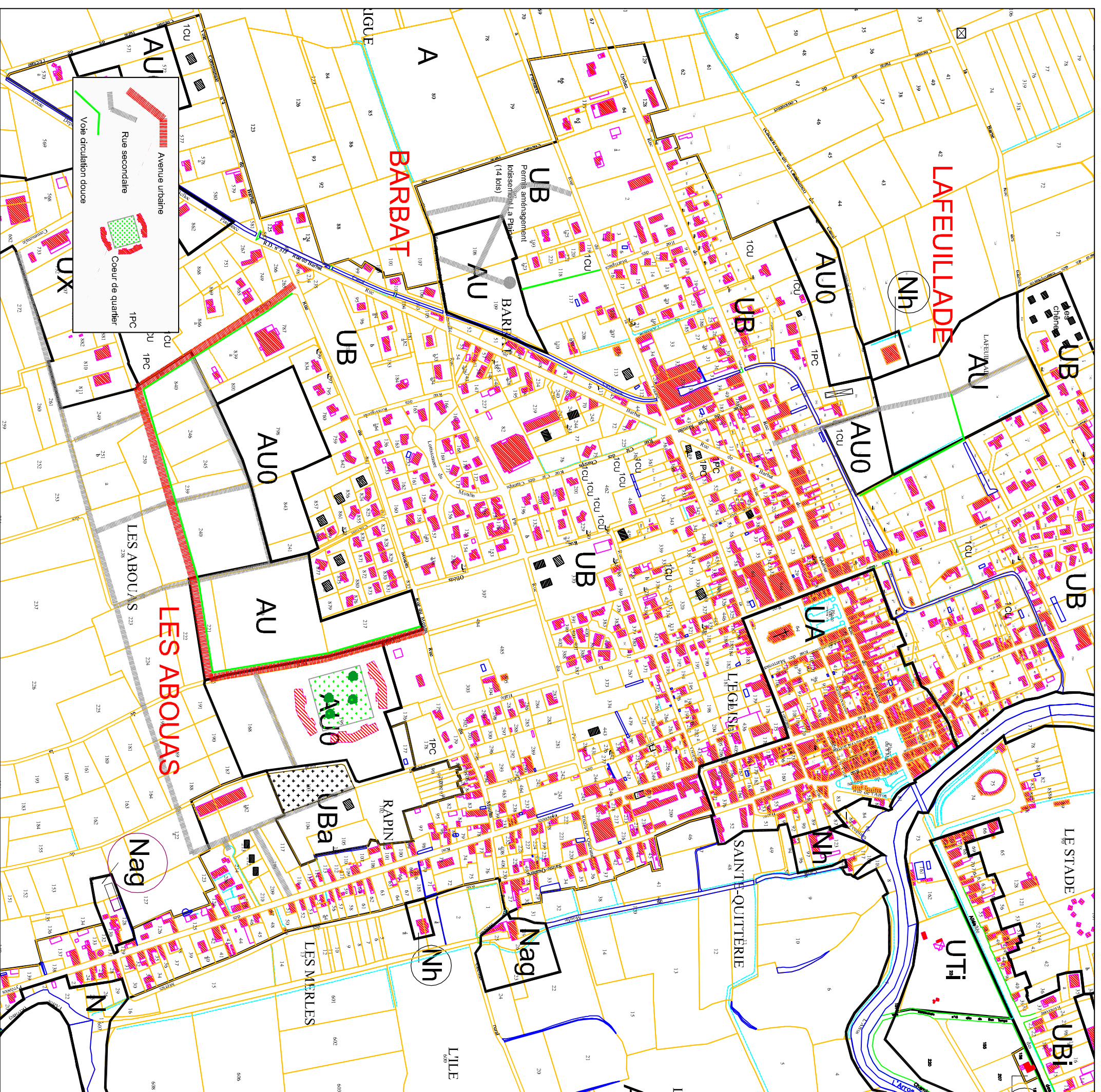
Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION DES ZONES « AU »
1/6000

3



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ZONES AU

Les traces indiquent le nombre de voies et d'accès minimum. D'autres voies et accès pourront être créés sous réserve d'être connectés à la trame prévue et de respecter la logique d'ensemble.

QUARTIER LAFEUILLELLE

- * Création d'une rue permettant d'assurer la liaison entre la rue des Chênes au nord et la rue de l'Adour au sud;
- * Création d'une voie de circulation douce rejoignant puis longeant le canal de Cassagnac.

QUARTIER LES ABOUAS

L'objectif est de reprendre la forme de la bastide traditionnelle caractérisée par un réseau dense de voies et l'importance donnée à l'espace public. L'urbanisation de la zone pourra se faire au fur et à mesure des équipements, seule la création de la voie de desserte depuis la rue du Moulin la conditionne. Cette voie se terminera en plate-forme de retournement dans l'attente de la création de l'avenue urbaine qui ne sera réalisée dans une phase future du développement urbain.

- * Création d'une trame de rues hiérarchisées prolongeant ou complétant les voies existantes et assurant la perméabilité du quartier et son raccordement au reste du tissu villageois :
 - Une voirie structurante traitée en avenue urbaine : double voie de circulation éventuellement séparée par un terre-plein végétalisé, bordée de trottoirs confortables et doublée d'une piste de circulation douce ;
 - Un réseau orthogonal de rues secondaires de préférence semi-piétonnes;

* Création d'un espace structurant le quartier et renforçant son urbanité : centre de quartier mêlant habitat traditionnel, petit collectif de logements locaux et quelques locaux pour des activités de proximité (commerces, services), des places stationnement ... le tout organisé autour d'un espace public (place ou jardin) lieu de rencontre pour toute la population.

* Création d'un tissu urbain relativement dense : constructions individuelles ou en bande implantées à l'alignement des emprises publiques et selon un recul homogène pour créer un effet rue et donner une connotation urbaine marquée.

QUARTIER BARBAT

L'urbanisation de la zone AU se fera selon les principes définis dans le cadre du permis d'aménager global du lotissement de la Plaine : un seul accès à partir du chemin de Chantegrenouille se connectant d'une part à la voie de desserte de la partie ouest du lotissement (zone UB) et d'autre part se terminant vers le nord par une plateforme de retournement et prolongé jusqu'à la rue de la Plaine par un cheminement piétonnier.